



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2022 À 18 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Daniel Pilon
Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 18 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 22-12-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 13 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 22-12-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of December 13, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Adoption du budget de fonctionnement de 2023

RÉSOLUTION N° 22-12-02

Objet : Adoption du budget de fonctionnement de 2023

ATTENDU QUE conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c.C-19), le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le budget 2023, qui s'élève à 124 200 890 \$ comme l'indiquent les annexes ci-jointes;

D'affecter 4 000 000 \$ des surplus accumulés affectés pour financer les dépenses de fonctionnement de l'année 2023;

D'annuler l'affectation de 1 000 000 \$ des surplus accumulés aux activités d'investissement pour financer les travaux de réfection des terrains de soccer, prévue à la résolution # 22-07-12, afin d'attribuer ce montant de 1 000 000 \$ au financement des dépenses de fonctionnement de l'année 2023;

D'affecter 700 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023;

D'affecter 250 000 \$ du surplus accumulé affecté à l'enlèvement de la neige pour financer une partie des opérations de déneigement de l'exercice 2023;

D'affecter 265 000 \$ du Fonds de parcs pour le financement de l'achat et la plantation de végétaux pour la mise en valeur et le verdissement des terrains appartenant à la Ville;

D'affecter 1 818 000 \$ de la réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme au remboursement anticipé d'un emprunt à long terme;

D'autoriser la directrice générale à fournir les services, à exécuter les travaux et à faire face aux dépenses que prévoit le budget de 2023, le tout en conformité des dispositions du Règlement no 1402 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-12-02

Subject: Adoption of the 2023 Operating Budget

WHEREAS in accordance with Section 474 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., c. C-19), the Council shall prepare and adopt the Budget of the municipality for the next fiscal year and provide therein for revenues at least equal to the expenditures provided therein;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt the 2023 Budget, in the amount of \$124,200,890 as shown in the attached Schedules;

To appropriate \$4,000,000 from the appropriated accumulated surplus to finance operating expenditures of the year 2023;

To cancel the allocation of \$1,000,000 from the accumulated surplus to investment activities for rehabilitation work on the soccer fields, provided for in resolution # 22-07-12, in order to allocate this amount of \$1,000,000 to finance operating expenditures of the year 2023;

To appropriate \$700,000 from the non-appropriated accumulated surplus to finance operating expenditures of the year 2023;

To appropriate \$250,000 from accumulated surplus allocated to snow removal to finance a portion of the snow removal operations of the year 2023;

To appropriate \$265,000 from the Parks Fund to finance the purchase and planting of vegetation for the enhancement and greening of City-owned land;

To appropriate \$1,818,000 from the financial reserve for the reimbursement of the long-term debt to the reimbursement in advance of the long-term loan;

To authorize the Town Manager to provide such services, to carry out such works and to meet such expenditures as are provided for in the 2023 Budget, the whole in accordance with the dispositions of By-Law No. 1402 Concerning the Delegation of Certain Municipal Officers of the Power to Authorize Expenditures and Sign Contracts on behalf of Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Adoption du Programme des d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025

RÉSOLUTION N° 22-12-03

Objet : Adoption du Programme des d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025

ATTENDU QUE conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil doit adopter un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'approuver le programme triennal d'immobilisations, qui prévoit des montants de 15 154 000 \$, 92 835 000 \$ et 33 506 000 \$ pour 2023, 2024 et 2025 respectivement, comme l'indique la liste des projets ci-jointe;

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, le programme triennal d'immobilisations de 2023, 2024 et 2025 dans un journal diffusé dans la ville.

Vote contre : la conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

RESOLUTION N° 22-12-03

Subject: Adoption of the 2023-2024-2025 Capital Expenditures Program (PTI)

WHEREAS in accordance with Section 473 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., c.C-19), the Council must adopt the program of the capital expenditures of the municipality for the three subsequent fiscal years;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To approve the Triennial Capital Expenditure Program in the amounts of \$15,154,000, \$92,835,000 and \$33,506,000 for 2023, 2024 and 2025 respectively, as shown in the attached list of projects;

To publish, in accordance with section 474.3 of the cities and Towns Act, the Triennial Capital Expenditure Program for 2023, 2024 and 2025 in a newspaper distributed in the Town.

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

5. Période de questions du public

Le maire ouvre la période de questions à 18 h 37, il répond aux questions d'un citoyen et la période de questions se termine à 18 h 38.

6. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 22-12-04

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De lever la séance à 18 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 22-12-04

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To close meeting at 18:38.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy